

dossier DE PRESSE

Mercredi 17
Juin 2015

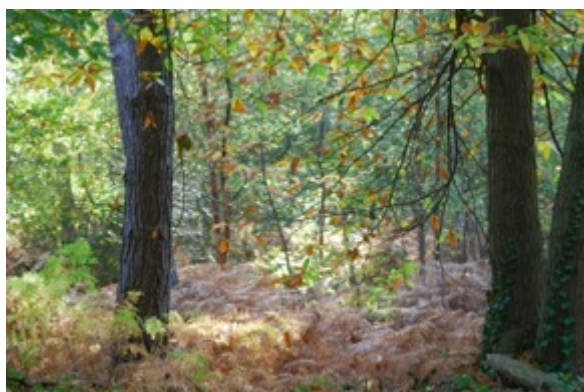
Nouveaux plans d'actions pour les forêts du territoire

Le patrimoine forestier de la Métropole Rouen Normandie couvre une surface de 25.000 ha soit plus d'un tiers du territoire. Les forêts, essentiellement périurbaines, sont en grande partie composées de forêts domaniales et de forêts publiques.

Sur le territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie, les forêts représentent une superficie importante de 71.700 ha soit 26% du territoire. Certains massifs sont imbriqués sur les deux territoires : les forêts de Roumare et du Trait - Maulévrier notamment.

C'est avec des ambitions et des valeurs partagées que la Métropole Rouen Normandie et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie signent pour la première fois un plan d'actions commun de leurs Chartes Forestières de Territoire respectives. Elles ont pour objectif la conservation de ce patrimoine remarquable.

Des axes communs pour la protection des forêts du territoire



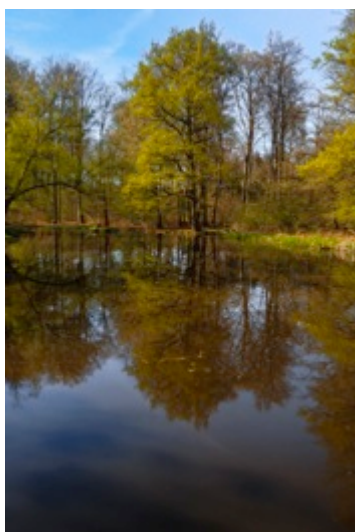
Elaborée sur l'initiative d'acteurs locaux, la Charte Forestière de Territoire permet la rencontre entre les différentes parties prenantes des services forestiers dans de nombreux domaines tels que l'aménagement rural, le développement local, le tourisme et les loisirs, l'environnement ...

Cette Charte fixe les grands objectifs et toutes les actions à mettre en œuvre collectivement. Elle se concentre naturellement sur les fonctions essentielles des forêts.

dossier DE PRESSE

Les Chartes Forestières du Parc et de la Métropole se concentrent autour de plusieurs actions communes réparties en trois grandes thématiques :

1-Environnement et biodiversité



- Étendre les dispositifs définissant l'état de conservation des forêts et l'Indice de Biodiversité Potentiel à l'ensemble des massifs forestiers,
- Permettre la connaissance écologique des écosystèmes forestiers, notamment les mares,
- Lutter contre le développement des espèces invasives en forêt.

2-Économie de la forêt et du bois

- Augmenter la mobilisation des peuplements pauvres et leur reboisement avec des essences adaptées au changement climatique,
- Mettre en place des contrats de gestion forestière avec les propriétaires privés afin d'augmenter le nombre de forêts gérées durablement,
- Mettre en place un plan d'approvisionnement territorial,
- Communiquer auprès des particuliers sur le bois énergie,
- Développer les circuits courts de bois énergie,
- Impliquer les collectivités et les grands donneurs d'ordre parapublics ou privés dans la filière bois matériaux,
- Développer les nouveaux usages pour les bois locaux,
- Communiquer auprès des artisans locaux sur l'utilisation du bois local,

dossier DE PRESSE



- Mettre en place un système d'aides pour développer les filières locales,
- Lancer un programme d'accompagnement des entreprises de travaux forestiers,
- Mettre en place des chantiers forestiers expérimentaux visant à concilier l'accueil du public, la protection des sols et la biodiversité,
- Evaluer et accompagner les impacts du changement climatique sur les « essences d'avenir sylvicole ».

3-Accueil du public (éducation à l'environnement, tourisme, aménagement...)

- Rendre les outils pédagogiques sur la forêt plus attractifs,
- Développer l'offre d'hébergement en forêt et créer des produits de découvertes,
- Développer les productions culturelles sur la forêt,
- Organiser des échanges avec d'autres territoires forestiers,
- Limiter les nuisances en forêt.

dossier DE PRESSE

La Métropole valorise les forêts de son territoire

La Métropole a décidé de s'engager dans une politique forestière forte, basée sur la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire depuis plus de 10 ans. Ce document partenarial regroupe l'ensemble des actions menées par tous les acteurs de la forêt sur les aspects social, économique et environnemental du milieu forestier.

Un premier plan d'actions, validé en 2005, proposait 53 actions, essentiellement tournées vers l'accueil du public et la réhabilitation du parc animalier de Roumare. Sur la période 2010/2013, 33 nouvelles actions ont ainsi été proposées, comme l'ouverture au public de l'arboretum du Petit Charme et l'ouverture des Maisons des Forêts à Saint-Etienne-du-Rouvray (2008) et à Darnétal (2010).

Ce bilan positif a conduit à un important travail de concertation en 2014 pour la rédaction d'un nouveau plan d'actions 2015/2020. La Charte Forestière de « 3^{ème} génération » se décline en 5 grandes thématiques :

- **Environnement et biodiversité** : extension aux autres massifs de l'étude sur l'état de conservation des habitats forestiers, programmes de restauration et mise en valeur des mares forestières, mise en place d'un rucher transhumant en forêt domaniale de Roumare...
- **Economie de la forêt et du bois** : mise en place d'un plan d'approvisionnement territorial, développement de nouveaux usages pour les bois locaux, réalisation d'un guide d'utilisation des essences...
- **Education à l'environnement et tourisme** : conforter l'offre d'animations des Maisons des Forêts, organisation d'échanges avec d'autres territoires forestiers...
- **Aménagement et accueil du public** : entretien des aménagements existants dans les grands massifs domaniaux, rénovation du parc animalier de la forêt de Roumare, 10 ans après sa restructuration
- **Pilotage de la Charte Forestière du Territoire**

dossier DE PRESSE

Cette politique de valorisation des forêts a été récompensée le 15 avril dernier par la labellisation nationale « Forêt d'Exception » pour les forêts domaniales de Roumare, Verte et La Londe-Rouvray.

En effet, grâce à leur situation aux portes de la ville, ces forêts constituent avec la Seine un élément majeur du paysage de la Métropole.



Le Label Forêt d'exception vise à créer un réseau de sites forestiers remarquables, jouant le rôle de « vitrines de la gestion durable des forêts ». Cette démarche est localement portée par l'Agence régionale Haute-Normandie de l'ONF et a déjà permis de réaliser de nombreux projets, notamment dans les domaines de l'archéologie, de l'accueil du public et de la biodiversité.

Le Comité national du label a également souligné le rôle de forêt sentinelle sur les questions de pollution industrielle et de laboratoire privilégié d'expérimentations sylvicoles et d'étude du lien ville-forêt des forêts de la Métropole. Cette véritable synergie entre la collectivité et ses partenaires contribue fortement à une stratégie forestière concertée.

La forêt : un enjeu économique pour le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Le Parc naturel régional appartient à la première génération des Parcs. Il a été créé en 1974 autour de la forêt de Brotonne, afin de maintenir une coupure verte entre les deux grands pôles urbains et industriels de Rouen et du Havre.

Composé à l'origine de 35 localités, le territoire du Parc s'est progressivement étendu jusqu'à regrouper aujourd'hui 82 communes (et une commune associée : Sandouville), 103 000 habitants sur un territoire de 89 700 ha. Les marais et milieux humides couvrent 23 % de la superficie du Parc, contre 2 % au niveau national, faisant de ce territoire un

dossier DE PRESSE

véritable réservoir de biodiversité. Les forêts représentent également une part importante, 71.700 ha soit un quart du territoire du Parc.

La nouvelle charte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (2013-2025) place les problématiques forestières de façon transversale dans plusieurs objectifs stratégiques. C'est pourquoi une Charte Forestière de Territoire (CFT) a été élaborée en concertation avec les acteurs locaux.

Celle-ci répond aux objectifs suivants :

- Conforter les connaissances par des études complémentaires permettant de disposer d'un état des lieux précis en matière :
 - de trame verte forestière ;
 - de qualité et de protection des sols ;
 - d'appui aux filières courtes en matière de transformation du bois ;
 - de protection, d'entretien et de valorisation économique des haies.

- Elaborer un plan pluriannuel d'actions en complément de celles menées par les acteurs du territoire. Ces actions concernent, par exemple, la valorisation du bois d'œuvre, le soutien aux filières locales, l'utilisation du bois local dans la construction et le développement des du bois-énergie.

Dans ce plan pluriannuel d'actions, un accent particulier est mis sur la coopération entre les territoires hauts-normands porteurs de Chartes Forestières. L'objectif est, à la fois, de mutualiser les moyens, les compétences et d'élargir la réflexion et l'action à l'échelle régionale.





Contacts

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21
sophie.charbonnier@metropole-rouen-normandie.fr

Sophie ROUSSELET
Responsable de la communication PNR des Boucles de la Seine Normande
sophie.rousselet@pnr-seine-normande.com

Territoire de la Charte forestière du PNR
des boucles de la Seine Normande

Territoire de la Charte Forestière
de la Métropole

-  Limite du PNR
-  Limite de la Métropole Rouen Normandie
-  Territoire de la Charte forestière du PNR des boucles de la Seine Normande
-  Territoire de la Charte forestière de la Métropole Rouen Normandie

0 2 500 5 000
Mètres

